



PROPOSITIONS PRINCIPALES DU RAPPORT PISANI-FERRY SUR LE PLEIN-EMPLOI

Le rapport estime que pour parvenir au plein-emploi, avec un objectif de taux de chômage à 5 % d'ici à 2010, il faudrait créer au moins 300 000 emplois par an, et jusqu'à 400 000 en cas de modification très sensible des comportements d'activité des agents économiques (augmentation du taux d'activité des 15-24 ans et des 55-64 ans).

Pour retrouver le plein-emploi, le rapport présente une série de propositions tant au niveau macroéconomique que sur le fonctionnement du marché du travail.

Sur le plan macroéconomique

1 - Dans la zone euro

Pour que les perspectives de croissance de l'économie française puissent s'inscrire dans le contexte des évolutions communes à la zone euro, le rapport préconise de mettre en place une stratégie européenne de retour au plein-emploi basée sur une coordination entre gouvernements, Banque centrale et partenaires sociaux, mettant l'accent prioritairement sur le traitement du chômage structurel.

2 - En France

Les propositions du rapport Pisani-Ferry tendent à un passage progressif d'une politique de la demande à une politique de l'offre.

Pour soutenir le rythme de création d'emploi, il est nécessaire de maintenir la croissance actuelle en France à un taux moyen de 3 % par an sur les dix prochaines années.

En effet, pour des raisons démographiques, la France doit croître plus vite que la zone euro.

Ainsi, pour que l'économie française se développe plus rapidement, le rapport préconise :

- de développer une stratégie de développement de l'offre (formation, recherche, innovation, investissement...) pour élargir la gamme des produits et améliorer leur qualité ;
- de maintenir sa compétitivité fiscale tant pour le capital que pour le travail très qualifié.

Sur le plan du marché du travail

1 - Comportements d'inactivité et trappes à l'inactivité

Pour développer une politique des fins de carrière, afin de relever le taux d'activité et améliorer l'accès à l'emploi des plus de cinquante ans, les recommandations suivantes sont faites :

- suppression des subventions aux préretraites ;
- modification des règles de calcul des retraites pour que le système soit plus neutre et plus incitatif au travail ;
- promotion, par la formation et le place-

ment, de l'emploi des plus de cinquante ans.

D'autre part, pour lutter contre la pauvreté au travail et faciliter la transition de l'inactivité vers l'emploi, le rapport suggère d'instaurer un crédit d'impôt (Allocation compensatrice du revenu - ACR) sur les revenus d'activité, versé par l'Etat aux chômeurs ou inactifs qui reprennent un travail peu rémunéré, qui serait dégressif et s'annulerait au voisinage d'un revenu correspondant à un SMIC ; ce qui constituerait un mécanisme redistributif puissant sans avoir d'effet de désincitation au travail.

2 - Coût du travail

Le coût du travail au niveau du SMIC a une forte influence sur la demande de travail et sur l'emploi des salariés concernés.

Ainsi, pour améliorer le coût du travail, il conviendrait :

- de généraliser les allègements des cotisations sociales déjà mis en place et poursuivre des allègements en faveur des bas salaires ;
- de faire en sorte que l'interaction entre le SMIC et la garantie, instituée par la seconde loi de la réduction du temps

de travail, ne débouche pas sur une hausse excessive du coût du travail peu qualifié.

3 - Fonctionnement du marché du travail

On note en France une faible « liquidité » du marché et donc une certaine vulnérabilité de l'emploi aux chocs macroéconomiques et technologiques.

Pour améliorer la fluidité de l'emploi face à ces chocs, il est important :

- d'améliorer les conditions de rencontre de l'offre et de la demande de travail, par des politiques d'accompagnement individualisé accessibles à l'ensemble des demandeurs d'emploi, fondées sur une démarche contractuelle impliquant à la fois le chômeur et le service public de l'emploi ;
- de mieux cibler l'action publique sur l'aide à l'insertion des jeunes en difficulté professionnelle, et pérenniser une partie des emplois jeunes créés depuis 1997 ;
- de diminuer les obstacles à la mobilité géographique des travailleurs, notamment en facilitant l'accès aux logements sociaux et en suscitant la création de guichets uniques pour l'accompagnement des démarches administratives.